



Gros problemes et pas de solutions.. a bout de nerfs...

Par nai84, le 07/08/2011 à 16:15

Bonjour,
Je me permets de dire sur le forum parce qu'à l'heure actuelle je ne peux plus moralement et physiquement. Je suis vendeuse en prêt à porter depuis 2 ans et 4 mois (CDI - 26h) Fin mars 2011 la responsable adjointe est partie, nous nous sommes retrouvées 3 vendeuses en magasin (contrats : 26h-26h-21h) nous avons fait pas mal d'heures supp' pour combler les plages horaires en attendant d'une nouvelle responsable. Fin juin la directrice régionale nous a averti qu'elle avait trouvé une adjointe mais qu'elle sortait de 4 ans de "management" chez macdo, qu'elle n'avait aucune expérience dans le prêt à porter et qu'il fallait la former, en attendant le mois de formation elle m'a proposé un "avenant adjointe responsable" histoire de tenir la boutique, j'ai accepté. 3 semaines plus tard, n'ayant toujours rien signé je me suis permise de réclamer et elle m'a dit qu'il n'était plus possible de faire l'avenant suite à une loi de décembre, qu'elle transformé ça en "mission" avec une prime de 180€ pour le travail effectué et le paiement de mes heures supp' (heures de 26 à 34h..) J'ai réussi à tenir la boutique à merveille, la boutique a fait 11000 euros de plus que prévu, j'ai eu les félicitations de tout le monde de la direction mais début juin à l'arrivée de la nouvelle adjointe j'ai dû reprendre mon contrat sans rien dire. On m'a même demandé de finir de former ma responsable parce que "la pauvre elle a pas une tâche facile, elle ne connaît rien en la matière et vous après deux ans vous êtes au top." Dans l'équipe son incompetence pèse, le chiffre se ressent et après avoir tenu le magasin personnellement j'ai eu du mal à me dire qu'il fallait que je lui apprenne son métier, j'ai donc refusé la tâche et réclamer de récupérer mon poste de vendeuse dans le sens où je ne toucherais plus à ce qu'elle ne savait pas faire (administratif - merch etc) depuis ce acharnement venant de ma directrice régionale je suis "un pilier dans le magasin, grâce à mon charisme "magique" que je parle ou pas, j'ai réussi à monter toute l'équipe contre elle, c'est pour ça qu'il y a mauvaise ambiance dans l'équipe et qu'on ne fait pas le chiffre" pour cela et étant donné que le licenciement n'existe pas dans le groupe, elle m'a

Tout d'abord, merci de votre réponse !! Pour ce qui est des heures complémentaires / supplémentaires la directrice régionale m'a expliqué qu'avec mon contrat 26h elle pouvait pousser mon amplitude horraire jusqu'à 34h (de 26h à 28h payées en heures complémentaires et de 28h à 34h en heures supplémentaires) mais sur mes fiches de paie (que je ne comprend pas vraiment) tous les mois j'ai des virgules (par exemple quand je fais une semaine à 34h j'ai 2.60h complémentaires et 5.40h supplémentaires... Que représentent les virgules..?!) Ensuite en bas de ma fiche de paie j'ai un total d'heures effectuées mensuellement et à l'année et quand on reprend planning par planning et qu'on fait le total de mes heures et que l'on compare avec mes heures sur la feuille il y a un écart de 103h... C'est quoi..?! J'ai effectivement bien une clause de mobilité dans mon contrat, qui stipule que je suis apte à être envoyé dans un autre magasin (délais de 15 jours de réflexion pour un autre magasin sur la région et 45 jours dans un autre département..) et que si je refusais le licenciement pourrait être envisagé.. Hors quand la directrice régionale m'a proposé de partir sur un magasin à 45km et que j'ai refusé il n'a pas été question de licenciement ou quoi c'est de là qu'elle m'a proposé des congés payés.. Mes collègues elles, elles ont également baissé les bras, la motivation n'est plus de leur côté non plus, il y en a une qui a démissionné et une autre qui est sur le point de partir aussi. Elles n'arrêtent pas de me répéter que c'était mieux avant que la nouvelle adjointe arrive, qu'elles étaient fatiguées physiquement à cause du nombre d'heures que l'on faisait (vu qu'on était en sous effectif) mais qu'il y avait tellement une bonne ambiance qu'elles avaient la pêche et l'envie de venir travailler, que sans moi la nouvelle adjointe n'arriverait pas à tenir la boutique tellement elle compte sur moi et mon travail. Elles trouvent inadmissible les histoires de contrats que l'on m'a promis puis retirer de sous le nez, que j'ai beaucoup de patience et qu'elles n'aurait pas tenu aussi longtemps que moi sans râler et taper du poing sur la table, que je suis trop gentille.. Elles trouvent illogique qu'étant donné qu'on ne m'a pas proposé le poste (sous entendu que je n'ai pas les épaules sûrement) on puisse me demander de former ma nouvelle adjointe.. Je ne dors quasiment plus, j'ai plus envie d'aller dans cette boutique car je sais ce qui m'attend quand je passe la porte (surveillance de la part d'autres vendeuses qui sont là depuis même pas un mois missionnées par la nouvelle adjointe, remises en cause de mes capacités à tenir un magasin auprès de mes directeurs de sa part, accusation de vol suite à un manque dans la caisse, ton sec quand elle me parle limite agressif et la rapidité à laquelle elle s'emporte quand je lui dis quelque chose...) je rentre chez moi les larmes aux yeux et j'harcele mon chéri à lui raconter mes misères, le pauvre il s'en prend plein la tête à cause de ça... Je trouve ça regrettable qu'après deux ans dans la société j'en arrive à ce stade là parce que jusqu'à maintenant j'y allais avec le sourire, que je sois obligée de démissionner (pas d'autres choix) et me priver par conséquent de mes indemnités etc après tout ce que je leur ai apporté et ce qu'on a pu dire sur mon travail à l'époque..

Par **pat76**, le **08/08/2011** à **16:36**

Bonjour Surtout vous ne démissionnez pas. Vous avez un atout en main, ce sont les erreurs commises par votre employeur concernant les heures complémentaires Je vous conseille, ainsi que vos collègues à prendre vos contrats et vos bulletins de salaire et d'aller à l'inspection du travail. Vous comprendrez rapidement avec les renseignements que vous aurez obtenus concernant les heures complémentaires, que vous pourrez réclamer le paiement de ce qui ne vous a pas été payé, et un refus de l'employeur vous permettrait alors de l'assigner devant le Conseil des Prud'hommes et de réclamer la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur. Je vous ai indiqué une éventuelle solution concernant un arrêt

maladie supérieur à 21 jours. Cela vous permettrait d'abord de décompresser et ensuite vous donner la possibilité de voir le médecin du travail et de lui expliquer votre situation qui devient de plus en plus pénible qui se répercute sur votre santé.

Arrêtez de faire des cadeaux à une direction qui profite au maximum de vos compétences sans en avoir la reconnaissance et qui ne manque pas à la première demande de votre part de vous signifier que " vous devez faire ce que l'on vous dit un point c'est tout ".

A vous de décider, mais ne démissionnez pas, vous feriez exactement ce que l'on espère de vous...

Pour information: Article L 3123-20 du Code du Travail:

Le salarié peut refuser d'accomplir les heures complémentaires qui dépasseraient les limites contractuelles: un tel refus ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement. De plus, même à l'intérieur des limites contractuelles, lorsque le salarié est informé moins de trois jours avant la date à laquelle des heures complémentaires sont prévues, son refus ne peut être davantage considéré comme une faute.